



Conseil  
national  
de  
l'Ordre  
des  
infirmiers

*La Présidente*

Aux membres du CNOI et aux  
Présidents des CDOI et CROI

Paris, le 21 février 2011

Secrétariat : 01 71 93 84 50  
[presidente.cnoi@ordre-infirmiers.fr](mailto:presidente.cnoi@ordre-infirmiers.fr)  
Réf : DLB/892-2011

Chers Collègues Elus de l'Ordre,

Quatre membres du Conseil national de l'ONI viennent de vous communiquer une "lettre ouverte" qu'ils m'adressent, datée du 20 février 2011. Ils y mettent en cause la communication de l'Ordre, sa gouvernance et les montants de cotisation que nous avons ensemble décidés en 2009 et 2010 pour les deux premiers exercices annuels de notre institution.

Ils ont choisi de diffuser ce document au lendemain d'une déclaration de Mme Nora BERRA, largement publiée, sur ce dernier sujet, et du communiqué de presse qui a dû lui répondre au nom du CNOI.

Je souhaite vous faire partager ici quelques remarques sur les allégations de cette lettre et sur la "*démarche interne*" qu'elle vous presse de seconder. Je vous dois en effet ces commentaires, au nom du bon sens et de la loyauté ordinale de l'immense majorité d'entre vous.

#### **Sur le communiqué de presse du 17 février :**

Chacun peut relire ce communiqué : tout y est vrai. De plus, les termes en sont modérés, au regard du préjudice dévastateur que nous causent des déclarations officielles successives, jamais précédées d'aucune acceptation de rencontre avec nos représentants. Des déclarations qui font fi des contraintes économiques élémentaires s'imposant à tout Ordre professionnel – dans une vie non pas "symbolique" mais réelle.

Dans leur lettre ouverte, les quatre élus en question, bien que parfaitement informés sur tout cela, nous traitent d'"*accusateurs*". Nous serions coupables de "*victimisation incessante*", d'"*agressivité*", de "*provocation*", de "*manière disqualifiante*" et d'"*intimidation*" : vous jugerez de leur bonne foi, comme de la tonalité de leur propre expression.

#### **Sur la gouvernance de l'Ordre**

Le communiqué du 17 février illustrerait, en outre, une "crise" de la gouvernance de l'ONI.

Les quatre auteurs de la lettre me reprochent en effet d'avoir préparé ce texte en urgence : à leurs yeux, et "*à l'heure d'internet*" je n'étais "*pas contrainte de répondre vite*", sans avoir entrepris de recueillir "*la contribution de chacun*" des "*52 membres du CNOI*" (!).

A l'évidence, au contraire, avec l'information instantanée répercutée partout sur la Toile, et dans le contexte sensible que nous connaissons, nous avons l'obligation de réagir sans retard à des événements aussi sérieux. Qui ne le comprend pas ? Comment peut-on

avancer l'exigence réellement "*ubuesque*" (pour reprendre cet autre terme visant à nous déconsidérer) d'"*enrichir*" un communiqué en lui donnant 52 auteurs – dont 4 au moins auraient tenus à l'amputer des vérités que nous sommes, hélas, contraints de rappeler toujours ?

Puisque ces quatre élus invoquent notre règlement intérieur, je les renvoie au point 3.3.2, page 17, sur les compétences du président d'un conseil ordinal : « *Il veille à l'application des délibérations adoptées. Par délégation du bureau ou en cas d'urgence, il prend lui-même les décisions nécessaires au bon fonctionnement du conseil et à l'exécution de ses missions.* »

Dans une circonstance grave et urgente comme celle-ci, la présidente du CNOI est donc parfaitement fondée à répondre au nom du Conseil et de son Bureau à une mise en cause publique de nos décisions.

En revanche – vous en êtes constamment les témoins et les acteurs – toutes ces décisions sont collectives. Pour les prendre, nous sommes bien, comme le dit notre règlement intérieur, "*à l'écoute*" des infirmières et des infirmiers : les positions que nous avons élaborées depuis un an sur plusieurs grands dossiers métier prouvent cette écoute.

Mais cela ne peut s'étendre de la même manière à la gestion matérielle de l'Ordre : nous avons la charge (qui demande lucidité, vision d'avenir et courage), de déterminer avec rigueur les moyens minima d'accomplissement de nos missions. Toute injonction ou insinuation contraire n'est qu'appel à la démagogie.

**Nous allons devoir, dans quelques semaines, adopter le troisième budget de l'Ordre, avec tous les éléments d'information désormais disponibles sur la réalité des choix possibles. Je vous promets que cette décision sera, une nouvelle fois, concertée au-delà de ce que prévoient la loi et le règlement intérieur de l'Ordre.** Je vous annonce ainsi que la décision dont est chargé le CNOI sera précédée à nouveau d'**une réunion d'échanges avec l'ensemble des présidents de CDOI et de CROI, le 28 mars prochain en lieu et place du 31 mars.** Lors de la réunion du Bureau du 8 ou 11 mars, le Trésorier national et moi-même ferons les propositions que nous estimerons en conscience les plus appropriées, en fonction de toutes les données alors en notre possession.

#### **Sur la "*démarche interne*" entreprise par les auteurs de la lettre ouverte**

Comme le garantit le point 2.1.2 du règlement intérieur, « *Au sein de son conseil, l'élu ordinal dispose d'une entière liberté d'expression et de vote. Il ne peut être lié par aucune consigne, d'où qu'elle vienne.* »

En contrepartie, selon le point 2.1.3, « *En toute circonstance, le conseiller ordinal veille à donner une bonne image de l'institution. Il s'interdit, à son égard, tout propos de nature à nuire à son crédit. Il s'abstient de dénigrer ou contredire publiquement une position ou décision qu'elle a arrêtée.* »

La lettre que m'adressent ses quatre auteurs mérite assurément, par sa large diffusion, le qualificatif d'"*ouverte*" qu'ils lui donnent eux-mêmes... Dans les termes outrés mentionnés ci-dessus, elle critique avec virulence la politique de l'Ordre sur un sujet majeur et sa gouvernance, prétendument fautive. Ainsi, ces élus contreviennent formellement à leur devoir ordinal de réserve.

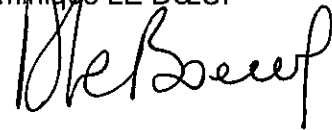
Nous ne devons pas nous aventurer sur cette voie, fatale au bon fonctionnement que nous avons solennellement adopté pour notre démocratie institutionnelle. Nous ne devons pas nous laisser manipuler par cette méthode de déstabilisation : n'importe quelles improvisations, non sérieusement informées, envoyées tous azimuts, où nos rôles et nos responsabilités respectifs sombreraient dans une confusion désastreuse.

Le Conseil national prendra le 29 mars prochain les décisions budgétaires qui lui incombent. Il le fera avec l'extrême sérieux exigé par le sujet, et après la concertation que je viens de vous annoncer. Si vous souhaitez, auparavant, me communiquer personnellement des observations ou suggestions, je les examinerai avec attention et j'en ferai part au bureau du Conseil national.

Dans l'attente, je me consacre au travail de chaque jour pour la profession et l'Ordre, puisque c'est avant tout pour cela que nous sommes élus, et que vous m'avez depuis deux ans honorée de votre confiance.

Je vous prie de recevoir, chers Collègues, l'assurance de mes sentiments toujours chaleureusement confraternels et dévoués.

Dominique LE BŒUF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Le Boeuf', written in a cursive style.